

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, ZER, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 46 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAISONNIERS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES: 25 centimes la ligne. RÉCLAMES: 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 18 Décembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Dec 16, 17, 18.

PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES A NOS ABONNÉS

MAGNIFIQUES ÉTRENNES

LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS

A prix deux fois supérieurs, ces livres défilent toute comparaison; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

1ère Prime

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de 25 tableaux avec un beau portrait de Rubens, (dans nos bureaux), 22 fr.

2e Prime

(Collection Armengaud),

Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 975 gravures 101 fr.

La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol., 756 gravures 70 fr.

Les reines du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 150 gravures 30 fr.

La Russie historique Pittoresque et monumentale par Pierre Artamonoff et J. Armengaud, 2 volumes 519 gravures 70 fr.

Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par CH. LAHURE, sur papier vélin supérieur, sont tous du même format royal in-4e.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.

Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.

Adresser les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

BULLETIN.

La discussion sur la question romaine s'éternise devant la Chambre des députés d'Italie; et ce qu'il y a de fâcheux, plus que d'imprévu, c'est qu'elle produit plus d'irritation que de clarté.

On s'étonne que M. Ratazzi n'ait pas encore pris part au débat sur la question romaine. M. Ratazzi, dit un journal italien, est malade;

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 18 décembre 1867.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE IV

(Suite).

HÉLÈNE ET PUKE.

— Elle gémit, répondit Puke, sous les chaînes de la noblesse. Elle est douée d'un esprit lucide et d'un bon cœur, mais on étouffe en germe jusqu'à ses plus nobles aspirations. Impuissante, honnie sous son manteau de pourpre, elle ressent de l'aigreur; l'aigreur produit l'inconsidération, et l'inconsidération rend capricieuse. Quoiconque ne se sent pas assez fort pour être ouvertement un ennemi, est trop faible pour être ouvertement un ami. Mais de quoi concluez-vous que la cour marche à sa ruine?

— Ne voyez-vous pas ce qui se passe en ce moment? répliqua-t-elle.

sa reproduction est interdite.

mais il a fait annoncer qu'il défendrait ses actes à la tribune.

Des lettres d'Italie annoncent qu'un camp retranché va être établi près de Pise. Le commandement en serait confié au général Cialdini.

D'après nos correspondances, la situation serait des plus graves dans les Deux-Siciles. Des soulèvements auraient lieu dans la Terre-de-Labour, les Calabres, les Abruzzes. Le but des auteurs de ces tentatives serait de proclamer l'autonomie des provinces qui formaient le royaume de Naples.

On travaille activement, dit une lettre de Rome, aux fortifications du fort Immacolata et du château St-Ange.

Des informations transmises de Rome font connaître que le St-Siège a reçu de différentes villes de France, dans le courant d'octobre, de novembre et pendant la première semaine de décembre, 3 millions de francs pour l'armée pontificale. L'Irlande a envoyé 40,000 livres sterling.

Les journaux de Bruxelles annoncent que MM. Rogier et Frère-Orban, ministres des affaires étrangères et des finances, ont remis leur démission entre les mains du roi. On croit que si leur démission est acceptée, le cabinet se reconstituera avec des éléments modérés, afin d'assurer au gouvernement l'appui de la droite.

D'après une correspondance turque, la Sublime-Porte a demandé à être admise dans la conférence européenne et à y mettre sur le tapis, la question de Crète.

Suivant des nouvelles de Crète, regnait à Athènes, les insurgés se seraient concentrés dans les provinces de la Canée. Ils y occuperaient de fortes positions, où, pourvus de munitions, ils attendraient l'attaque des 6,000 turcs de Méhémét-Pacha.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 15 décembre.

On lit dans la correspondance italienne : « Des informations particulières nous permettent de faire savoir que M. Menabrea aurait demandé à Paris des explications sur le langage que M. Rouher, ministre d'Etat, a tenu à la tribune française en parlant du roi d'Italie. »

— Après une longue absence, je ne suis pas encore au courant des affaires de ma patrie.

— Sachez donc que Verelm arrive de l'étranger, où il était chargé de remettre à une importante maison de banque des documents qui lui offraient en gage les bijoux les plus précieux de la couronne.

A ces mots, Puke la toisa d'un regard scrutateur depuis la tête jusqu'aux pieds.

« A la nouvelle de ce retour, poursuivit Hélène, Louise-Ulrique s'empressa d'accourir secrètement ici; elle vient d'en repartir avec la comtesse Hard, après d'importantes délibérations, tandis qu'elle fait répandre le bruit qu'elle est malade à Drottningholm; bref, je sais qu'elle conspire. »

Puke comprit de reste quel danger courait la cour, si Hélène n'avait pas de secret pour le baron Jerna et si son accusation était fondée, et non pas un mensonge inventé par les détracteurs de Louise-Ulrique pour la perdre.

« Mais alors, dit-il, il est de votre devoir de mettre la reine en garde contre ses ennemis. »

— Je suis sur un pont entre les deux partis, et je ne préviens que vous seul, capitaine.

— Vous me surprenez, Hélène. Vous êtes si richement douée au physique et si défectueuse au moral, que la nature semble vous avoir repris d'une main ce qu'elle vous a donné de l'autre. Ce que promet votre extérieur, votre caractère ne le tient pas : vous êtes un mensonge, Hélène, un beau mensonge. Regardez-vous dans la glace et soyez votre propre juge. Vous êtes femme et vous voulez plaire; mais c'est moins la beauté que l'âme qui rend la femme attrayante. Ce qui lui sied, ce ne sont pas de

La même correspondance croit savoir qu'une autre dépêche de M. Menabrea est partie ces jours derniers pour Paris. Cette dépêche a pour objet de constater le changement que les déclarations des ministres français ont amené dans la situation. M. Menabrea déclinerait, dit-on, maintenant de faire connaître les points principaux qui, suivant lui, auraient pu amener une solution pacifique et satisfaisante de la question de Rome, avant d'avoir reçu de Paris des éclaircissements sur les intentions définitives du gouvernement français.

Londres, 16 décembre.

Hier matin des individus, encore inconnus, ont tenté de mettre le feu à une maison de Grosvenor-square, au moyen d'un liquide désigné sous le nom de feu grec ou feu fenian. La police a arrêté à temps le progrès des flammes et empêché un désastre. On attribue ce crime aux fenians.

Florence, 16 décembre.

La nouvelle donnée hier soir par un journal de Paris que M. Nigra serait nommé ambassadeur d'Italie à Londres, et qu'il serait remplacé à Paris par M. Visconti Venosta, est entièrement controuvée.

Le Débat apprend que l'Angleterre aurait pressé vivement le gouvernement français de s'entendre directement avec l'Italie. Les puissances européennes auraient adopté relativement à la question de conférence une attitude plus favorable.

Le Tagblatt parle d'une protestation imminente de la Russie contre la reprise des hostilités dans l'île de Candie.

Rome 15 décembre.

Le cardinal d'Andréa est revenu de Naples par un train express.

Il occupe son ancienne résidence au palais Gabrielli.

Londres, 15 décembre, 10 h. du soir.

La journée du dimanche s'est passée tranquillement en Irlande et en Angleterre. Les démonstrations annoncées par les fenians n'ont pas eu lieu. Des précautions extraordinaires avaient été prises à Liverpool, à Dublin et dans d'autres centres de population. Les troupes et la police, appuyées dans les ports de mer par des bâtiments de l'Etat, étaient prêtes à agir. La fermeté des autorités a eu raison des mauvaises dispositions des fenians. La tranquillité est complète à Birmingham, Bristol, Manchester, Newcastle, Breemvick, Glasgow, Edimbourg, Aberdeen. A Leeds, les troupes et la police ont pris possession jusqu'à 4 heures des lieux de rendez-vous des fenians.

New-York, 5 décembre.

A Bulloch, dans l'Alabama, les nègres ont organisé des tribunaux. Ils ont menacé de s'emparer par force des propriétés des blancs. Le général Swayne les a dispersés et a fait prisonniers quinze de leurs chefs.

M. Hoffmann (democrate) a été réélu maire de New-York.

New-York, 15 décembre.

(par le câble transatlantique.)

Le New-York Herald publie une dépêche de la Havane, 12 décembre, d'après laquelle l'Espagne aurait offert de vendre Cuba et Porto-Rico aux Etats-Unis pour 150 millions de dollars.

(Nous laissons, bien entendu la responsabilité de cette nouvelle au New-York Herald.)

UNE LETTRE DE L'EMPEREUR.

Pour démontrer que la politique du gouvernement n'a point varié à l'égard de l'Italie, M. Rouher a donné lecture, lundi, au Corps législatif, de la lettre suivante adressée par l'Empereur Napoléon au roi Victor Emmanuel.

pensées hardies, ce sont des pensées tendres; car elle a pour mission d'impressionner notre cœur et non pas notre esprit. Je suis affligé de vous trouver sur un pont entre les deux partis, c'est-à-dire au-dessus d'un abîme.

— Vous avez raison de dire, capitaine, que vous ne connaissez pas votre patrie. En Suède, la femme a joué depuis longtemps un rôle dans la politique. En 1734, la comtesse de la Gardie et la femme du général Buddenbrock étaient à la tête des chapeaux, et M<sup>lle</sup> Blonde à la tête des bonnets. Toute la politique de la cour est menée actuellement par la reine, et impossible de découvrir une seule intrigue dont les fils n'aboutissent pas à la main d'une femme. Je ne prône pas cet état de choses, je ne fais que le constater. Mais pourquoi la femme ne devrait-elle avoir que du cœur? Croyez-vous qu'un peu de tête lui nuise? — Les circonstances m'ont placée entre les partis, et il se peut que j'aie un abîme sous les pieds. N'importe, cette situation dangereuse me plaît, parce qu'elle me procurera peut-être l'occasion de vous conduire du côté où vous trouverez un avenir.

Tandis que le cœur d'Hélène se bécotait encore d'illusions, Puke sentait que l'abîme entre elle et lui s'élargissait de plus en plus.

« L'avenir, répéta-t-il, ne se trouve qu'ou l'on peut trouver de l'honneur.

— Pourquoi pas ou l'on peut trouver l'amour? »

Cette question reporta les pensées de Puke sur Rüdth. Ses yeux brillèrent et un sourire effleura ses lèvres. Quelle énorme distance entre ces deux femmes! Quel ange de douceur qu'Edith en comparaison d'Hélène, si passionnée!

12 juillet, 1861.

« Monsieur mon frère,

« J'ai été heureux de pouvoir reconnaître le nouveau royaume d'Italie, au moment où Votre Majesté perdait l'homme qui avait le plus contribué à la régénération de son pays. Par là j'ai voulu donner une nouvelle preuve de sympathie à une cause pour laquelle nous avons combattu ensemble. Mais, en reprenant nos rapports officiels, je suis obligé de faire mes réserves pour l'avenir. Un gouvernement est toujours lié par ses antécédents. Voilà onze ans que je soutiens à Rome le pouvoir du Saint-Père. Malgré mon désir de ne pas occuper militairement une partie du sol italien, les circonstances ont toujours été telles qu'il m'a été impossible d'évacuer Rome. En le faisant sans garanties sérieuses, j'aurais manqué à la confiance que le Chef de la religion avait mise dans la protection de la France. La position est toujours la même.

« Je dois donc déclarer franchement à Votre Majesté que, tout en reconnaissant le nouveau royaume d'Italie, je laisserai mes troupes à Rome, tant qu'elle ne sera pas réconciliée avec le Pape, et que le Saint-Père sera menacé de voir les Etats qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière.

« Dans cette circonstance, que Votre Majesté en soit bien persuadée, je suis mu uniquement par le sentiment du devoir. Je puis avoir des opinions opposées à Votre Majesté, croire que les transformations politiques sont l'œuvre du temps et qu'une agrégation complète ne peut être durable qu'autant qu'elle aura été préparée par l'assimilation des intérêts, des idées et des coutumes.

« En un mot, je pense que l'unité aurait dû suivre et non précéder l'union. Mais cette conviction n'influe en rien sur ma conduite; les Italiens sont les meilleurs juges de ce qui leur convient, et ce n'est pas à moi, issu de l'élection populaire, de prétendre peser sur les élections d'un peuple libre.

« J'espère donc que Votre Majesté unira ses efforts aux miens pour que dans l'avenir rien ne vienne troubler la bonne harmonie si heureusement rétablie entre les deux gouvernements. »

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

FRANCE.

La France regrette que le Corps législatif, en fixant la marche de ses délibérations, ait ajourné la loi sur le droit de réunion dont le rapport est fait depuis longtemps et qu'il ait donné la priorité à la loi sur l'armée, dont le rapport, à peine déposé n'a pu être encore sérieusement étudié :

« Il a même été impossible, poursuit M. J. Cohen, de fixer le jour où le débat pourrait utilement s'engager sur ce dernier projet de loi. On s'est séparé sans rien résoudre. La Chambre prend ses vacances, après les orageuses interpellations sur la politique

Le ravissement que trahissait la physionomie du capitaine fit oublier à Hélène tout le reste.

« L'amour ! répéta Puke, qui était de toute son âme auprès d'Edith. L'amour ! »

— L'amour l'emporte sur l'honneur, dit Hélène avec exaltation.

Il n'en fallut pas davantage pour rappeler Puke à la réalité.

Tous deux ils restèrent un moment absorbés dans leurs pensées.

Hélène était aux anges : Puke avait confessé qu'il était dévoué à la cour, parce que là étaient tous ses amis — elle aussi — et de plus il avait fait l'aveu implicite que l'amour l'y attirait. Et que pouvait-il donc aimer, à peine de retour dans son pays? Le cœur d'Hélène palpitait de félicité, et son visage était rayonnant de tendresse. Ordinairement fière, capricieuse ou rusée, elle était en ce moment enthousiaste et sincère. Puke l'avait critiquée, il est vrai, mais elle croyait avoir réfuté ses observations, et elle n'y pensait plus.

« Capitaine Puke, reprit-elle, combien ne l'emportez-vous pas sur tous les autres en noblesse et en bonté ! Et vous voulez être mon ami, vous? Mon Dieu, mon Dieu ! »

Elle était indéciblement heureuse en ce moment ; l'amour et l'espérance lui souriaient, et c'étaient la première fois de sa vie qu'elle entrevoyait un si délicieux avenir.

Non moins effrayé que surpris du charme qu'il avait exercé sur elle, Puke demeura muet quelques instants ; « Mon Dieu, se dit-il, elle m'aime ! » Et cette pensée ravala encore plus Hélène à ses yeux ;

extérieure. Puis vont venir les fêtes de la Noël et du nouvel an. Nous avons bien prévu que les grandes lois en vue desquelles la session avait été évanescée de plusieurs mois, ne se discuteraient pas avant 1868; mais nous nous serions volontiers passé du mérite d'avoir raison.

» Perdre ainsi le temps, quand on est chargé avant tout de faire les affaires du pays, c'est chose profondément regrettable; mais le fait aurait une toute autre gravité si ses ajournements inexplicables n'étaient qu'une tactique systématique contre la discussion des lois libérales, qui sont destinées à mettre en pratique le programme du 19 janvier. »

SIÈCLE.

Le *Siècle* signale avec regret le maintien, dans le projet de la loi militaire, de la disposition qui autorise le remplacement dans la garde nationale mobile :

« Autoriser le remplacement dans les rangs de cette milice, fait observer M. Ténot, c'est fausser dès le début l'esprit de l'institution, c'est violer sans excuse le principe d'égalité démocratique et se mettre en contradiction formelle, avec la raison d'être de la garde mobile elle-même.

» Pourquoi organise-t-on une garde mobile? Pour que toute la portion de la jeunesse française, qui ne sert pas dans l'armée permanente puisse, dans un moment de péril, seconder avec efficacité l'armée dans la tâche sacrée de défendre le sol national. En autorisant le remplacement dans la garde mobile, on enlève à cette obligation son caractère élevé, général, qui l'eût fait accepter avec fierté par la jeunesse. Du moment où à prix d'argent on pourra se dispenser du service dans la nouvelle garde nationale, ce service ne sera plus considéré comme un devoir, mais bien comme une corvée. »

MONDE.

Le *Monde* contient, également sur l'organisation de l'armée, les considérations suivantes :

« On croit, écrit M. Armand Ravelet, que la force des nations dépend de la force des armées. C'est le contraire, car les armées nombreuses, qui rendent les gouvernements plus redoutables, rendent en même temps les peuples plus faibles. C'est le peuple qui engendre les soldats; c'est le peuple qui travaille pour les nourrir. Pour que tous ces hommes puissent tenir le fusil, il faut que leurs pères ou leurs frères, qui tiennent la charrue, traquent un double sillon. Il faut donc prendre garde de ruiner un pays pour le vouloir trop bien défendre, et ne point imiter ces gens qui emploient à acheter un coffre-fort tout l'argent qu'ils doivent préserver des valeurs. »

L'UNION.

L'*Union* prétend, que tous ceux qui ne cessent d'invoquer le suffrage universel, doivent être les premiers à se courber devant le vote du 5 décembre :

« Par une singulière coïncidence, ajoute M. Raphaël Plauzoles, il s'est trouvé que dans la récente discussion sur l'enseignement secondaire des filles, qu'à si heureusement soulevée Mgr d'Orléans, les journaux révolutionnaires ont reconnu et proclamé que toutes les femmes en France, étaient « livrées au clergé, » ce qui veut dire apparemment qu'elles sont profondément catholiques.

il ne vit plus en elle que la femme sur le point de trahir les secrets de la cour. Mais l'abandonnerait-il? Non; ne valait-il pas mieux lui tendre une main secourable, non-seulement à cause d'elle-même, mais à cause de ses propres amis? En dépit de cette résolution, il l'interpella malgré lui assez sèchement.

« M<sup>lle</sup> Hélène, parlons de la cour; vous ne m'en avez pas dit tout ce que vous en savez; continuez mademoiselle, »

Elle porta sur lui des regards de stupefaction, effrayée qu'elle était, non pas de ses paroles, mais de son ton glacial. L'expression de sa physionomie changea immédiatement. S'était-elle trompée? Quand une jeune fille se voit déçue dans son rêve d'amour, une violente amertume s'empare de son cœur. Puke restait immobile, mais plus concentré que jamais. L'avait-elle mal compris, ou l'avait-il mal comprise?

« Continuez Hélène répéta-t-il.

— Je ne vous ai rien caché, répliqua-t-elle; par considération pour vous, je vous ai prévenu; je n'ai rien à ajouter.

— Ce n'est pas vrai; vous avez encore bien des choses à m'apprendre.

— Non, capitaine, absolument rien. »

Puke était trop exclusivement préoccupé de son but pour s'apercevoir qu'Hélène aussi se tenait sur la réserve.

« Vous voulez être mon amie, reprit-il; mais l'amitié exige une sincérité entière.

— J'ai été sincère, capitaine.

— Hélène; que faisiez-vous dans ce salon? (Elle pâlit). Vous étiez dans l'attitude d'une personne qui prête une oreille attentive. (Elle devint encore plus

« Ainsi, de l'aveu même de nos adversaires, les français hommes et femmes, sont restés attachés à la religion de leurs pères et aux saintes traditions de l'Eglise romaine. Cet aveu nous est précieux, nous aurons le droit de l'opposer à quiconque invoquera désormais contre nous le nombre des ennemis de l'Eglise. »

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne.

Paris, 17 décembre 1867.

Recueillant avec empressement les paroles que M. Jules Favre a prononcées, au Corps législatif, pour démentir les ovations spontanées dont l'Empereur a été l'objet pendant son voyage à Lille, le *Progrès du Nord* a osé entreprendre de prouver, par le rappel des faits eux-mêmes, que l'enthousiasme des populations soit réellement dû à une organisation administrative.

Heureusement le souvenir du Voyage impérial est encore vivant, et les échos de la France répètent encore pour ainsi dire les acclamations dont le Département du Nord a salué L. L. M. M.

Aussi était-il facile de réduire à néant les interprétations forcées ou les fausses allégations d'une opposition qui ne s'arrête même pas devant une évidence historique pour faire acte de mauvaise foi. Il suffisait de rétablir les faits dans leur sincérité, de les présenter dans toute leur simplicité :

C'est ce qu'a fait le *Mémorial de Lille* dans les termes suivants :

« Le *progrès du Nord* n'a pas la main heureuse. Dans son désir ardent de faire de l'opposition partout et toujours, il tombe maladroïtement sur une de ces circonstances qu'on peut dire exceptionnelles et à propos de laquelle le Département du Nord tout entier peut le convaincre d'erreur et de mauvaise foi.

» Nous avons déjà relevé l'incident Jules Favre parlant à la tribune de ce qu'il a appelé l'enthousiasme administratif dans notre Département lors de la visite de L. L. M. M.

» A ce sujet, le *Progrès*, qui veut suivre M. Jules Favre, appuie sur le fait et déclare qu'en effet l'enthousiasme était bien administratif et qu'il a suffi pour le reconnaître de voir ces légions de sociétés de secours-mutuels, de pompiers, de gardes champêtres, etc., rangées sur le passage de L. L. M. M. et obéissant évidemment à un ordre administratif.

» Ces affirmations du *Progrès* nous semblent quelque peu aventurées.

» Comment! c'est l'administration qui aurait contraint trois cent mille hommes et femmes habitant les campagnes à vingt lieues à la ronde à se rendre à Lille et à y dépenser des économies relativement assez fortes pour y acclamer l'Empereur.

» C'est l'administration qui, le jour de l'entrée de L. L. M. M. aurait obligé toute cette population campée dans les rues et les Lillois eux aussi, à recevoir pendant deux heures une pluie torrentielle uniquement pour saluer de leurs acclamations le cortège impérial?

» C'est l'administration qui aurait forcé tous ces braves gens à rester pendant quatre jours dans notre ville, qui les aurait lancés matin et soir comme des troupeaux de moutons au devant des voitures impériales?

» Quoi! c'est l'administration qui a peuplé la salle de spectacle, de tout ce que le nord de la France contient de plus distingué, et qui a forcé cette salle brillante et splendide à acclamer, à vingt reprises différentes, les Souverains que le peuple de Paris nous prêtait pour quelques jours?

» C'est elle qui, en organisant l'enthousiasme parmi la plus haute bourgeoisie de Lille et des environs, réunie dans un même sentiment d'affection et de sympathie ardentes, arrangeait ainsi au dehors ce tonnerre formidable de cent mille voix criant : Vive l'Empereur

» C'est elle, sans doute aussi, qui a préparé ces magnifiques ovations au bal et au concert? c'est elle qui a placé sur le passage de L. L. M. M. tout ce que Lille contient de riche, d'élevé? c'est elle qui a forcé nos grands négociants, nos manufacturiers, nos grands propriétaires terriens à se réunir dans notre Hôtel-de-Ville et à témoigner aux Souverains un enthousiasme qui a surpris, même les meilleurs amis de l'Empire?

» Vraiment, nous comprenons les embarras de

pâle). Ce que vous voulez cacher, je vais vous le dire, moi : vous êtes ici l'agent secret du baron Jerna, son...

— Four l'amour de Dieu, interrompit-elle, pas un mot de plus!

— Vous êtes son espionne, ajouta-t-il cependant.

— Grâce, pitié! » s'écria-t-elle en s'affaissant sur un siège et en se cachant le visage de ses deux mains.

Mais bientôt elle se leva et reprit :

« Si tout autre avait prononcé ces paroles, je le haïrais éternellement; mais vous, non, non... »

On eût dit qu'elle s'efforçait d'étouffer sa haine naissante, et qu'elle était encore attirée irrésistiblement vers lui.

« Capitaine Puke, reprit-elle, pourquoi ne me dites-vous pas toute votre pensée? Si vous pouvez lire dans mon âme, pourquoi donc ne lisez-vous pas également dans mon cœur? Si mes défauts ne sont pas un secret pour vous, pourquoi restez-vous aveugle à mes qualités? Soyez juste à mon égard, capitaine Puke, dit-elle d'une voix humble et suppliante,

— Vous entendez sans doute par là que vous êtes seule au monde et que personne ne vous a entourée de tendres soins? que vous avez des obligations à remplir envers Jerna? que votre cœur faible obéit au sentiment de la reconnaissance envers celui qui vous a élevée avec un désintéressement si exemplaire, en apparence du moins.

Le visage d'Hélène reprenant son expression fière et imposante, Puke s'interrompit.

« Pourquoi ne continuez-vous pas? lui demanda-t-elle. Ayez la bonté, capitaine, de dire tout ce que

l'opposition. Comment s'arranger cependant? On ne peut pas nier le mouvement qui a été immense, qui a surpassé tout ce qu'on peut imaginer; dès lors, on veut le mettre sur le compte de la mise en scène administrative; on fait des compliments à M. le Préfet sur son habileté.

» Que M. L. Sancier contribue à faire aimer le gouvernement de l'Empereur, cela n'est pas douteux. Mais, en ce qui concerne les circonstances dont on parle, malgré toutes nos sympathies, nous ne saurions lui reconnaître le pouvoir qu'on se plaît à lui attribuer.

» Les hommes et les journaux de la gauche en diront ce qu'ils voudront, ils travestiront les faits comme il leur plaira; ce qui est certain, c'est qu'ils ne sauraient nier l'élan de nos populations au 26 août dernier, et cet élan a été absolument spontané, irrésistible, unanime. Nos populations, en général sages et réfléchies, comprennent ce qu'il y a de fécond et de rassurant dans le régime actuel et elles aiment l'Empire et par conséquent l'Empereur, parce qu'elles ont la confiance de l'avenir comme la paix du présent! Elles ont voulu remercier l'auteur de leur prospérité, elles ont voulu saluer, acclamer, bénir la *Sœur de charité d'Amiens!*

Voilà tout le mystère; on n'y peut rien changer, et quoiqu'il leur en puisse coûter, il faut bien que M. Jules Favre et le *Progrès* en prennent leur parti.

— Vous trouverez dans les journaux les détails d'une terrible catastrophe dont une houillère de Saône-et-Loire vient d'être le théâtre. Par suite d'une explosion, des éboulements se sont produits. Les victimes sont nombreuses.

A la première nouvelle de ce malheur, l'Empereur, dont le cœur est toujours prêt à venir en aide à toutes les infortunées, a envoyé un secours de dix mille francs pour les familles éprouvées. Le ministre de l'intérieur a également prescrit au préfet de Saône-et-Loire de soulager dans une large mesure les personnes qui auraient besoin d'être secourues.

— Des bruits absurdes ont couru à propos de l'affaire des bandits italiens, qui se juge, en ce moment, devant la cour d'assises d'Aix. Tous les accusés, a-t-on dit, s'attendaient à être délivrés par des compatriotes qui se seraient rendus en grand nombre dans la ville; une bombe devait être jetée à la sortie du palais de justice, pour aider à leur délivrance. Ce sont là toutes les rumeurs dont le mal fondé a été reconnu à la suite d'investigations faites avec soin par toute la ville. Nous pouvons y répondre en assurant que la justice aura son cours.

— L'ouverture des cours d'enseignement secondaire des filles, à Tours, a eu lieu hier, avec un auditoire de 60 dames ou jeunes personnes, dont 24 inscrites dès à présent pour suivre les cours. Après une allocution accueillie par une approbation unanime, M. de Tastes, professeur de sciences naturelles, a commencé à exposer les principes généraux du sujet de ses leçons, la physiologie. Encore un succès pour la nouvelle institution de M. Duruy.

Ce succès se généralise d'ailleurs. Partout où s'ouvrent des cours pour les demoiselles, les dispositions sympathiques du public donnent pleinement raison aux pensées progressistes du ministre de l'instruction publique.

Pour extrait A. Layton.

Nouvelles du jour

La discussion sur la loi militaire, s'ouvrira jeudi. Elle sera prolongée. Trente orateurs sont inscrits déjà, et il en viendra d'autres. Le projet ne sera donc pas voté avant les vacances de Noël, ce qui renvoie du 10 au 15 janvier, l'examen soit de la loi sur les réunions, soit de la loi sur la presse.

Nous croyons pouvoir, en toute certitude, démentir à nouveau, le bruit d'une dissolution prématurée de la Chambre élective. A supposer que des élections aient lieu en 1868, ce ne sera qu'après la session actuelle, c'est-à-dire dans le délai constitutionnel, les pouvoirs de la législature expirant le 31 octobre de l'année prochaine.

Le travail des listes électorales, que plusieurs journaux interprètent dans le sens d'un prochain appel au Corps électoral, a lieu ainsi tous les ans à la fin de décembre.

vous avez sur le cœur. Vous m'avez accusée, et je me sens assez de courage pour vouloir me réhabiliter à vos yeux. Je vous le répète, nous nous séparerons amis véritables ou ennemis déclarés.

Puke ne put se dissimuler qu'il était en présence d'une femme extraordinaire, et il en éprouva que plus de répulsion pour elle. Comme il était curieux d'entendre sa défense, il ne reprit point la parole.

« Je désire conquérir votre estime, capitaine, mais je n'en suis pas moins résignée à subir votre mépris au besoin. Votre mépris seul peut me dédommager de la perte de votre estime, tandis que votre simple indifférence me tuera lentement comme une maladie de langueur. Je n'ai de choix qu'entre le dévouement et la haine. Ecoutez-moi donc : étant seule au monde, je demeurai d'une indifférence complète pour tout, et mon cœur n'éprouva ni intérêt, ni tendresse pour personne. Bref, je devins une froide égoïste... mais peut-être devrais-je m'en tenir là.

— Continuez, au contraire, je vous en prie, dit Puke en se croisant les bras.

(La suite au prochain numéro).

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier émet :  
Des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 remboursables par voie de tirage au sort ;  
Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,  
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;  
Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

— Un projet de loi relatif au privilège des propriétaires et marchands en gros, sur l'actif des faillites, va être envoyé au Corps législatif.

La commission de la presse, s'est réunie hier. Sa séance n'a pas duré moins de quatre heures. Indépendamment de MM. Rouher, Baroche et Vuitray; MM. de Parieu, Jolibois et Grandperret, commissaires désignés par le gouvernement, pour soutenir le projet, ont été entendus par la commission. L'honorable M. Nogent-St-Laurent, déposera, dit-on, sous peu de jours, son rapport supplémentaire.

Le 6<sup>e</sup> bureau a nommé hier son commissaire pour l'examen du projet de loi relatif aux ventes judiciaires. M. Gressier a été élu.

— L'Empereur vient d'adresser à M. le préfet de Saône-et-Loire, une somme de 10,000 fr., pour être distribuée aux familles des victimes de l'explosion de gaz et de l'éboulement survenu dans les mines de Monceau.

S. M. envoie sur les lieux, l'un de ses aides-de-camp, pour lui rendre compte de ce douloureux accident, et pour porter des secours aux veuves et aux orphelins.

— Le prince Guillaume d'Orange, héritier du trône de Hollande, doit épouser la princesse Frédérique, fille du roi de Hanovre, qui lui apporte une dot de 8 millions de francs.

— D'après le rapport présenté par la compagnie du télégraphe transatlantique à ses actionnaires, les recettes actuelles montent à 750,000 fr. par mois.

— On écrit d'Italie, que Garibaldi, jusqu'à la date du 10 décembre, n'avait point quitté l'île de Caprera, comme le bruit en a couru à tort.

— On écrit de Rome, le 12 décembre :

Hier, à 8 heures du soir, Mgr Gianelli, a reçu un coup de poignard en traversant la place de Monterone. L'assassin n'était pas un voleur et n'a point touché à la bourse, ni à la montre du prélat. Cet attentat paraît être purement politique. La blessure de M. Gianelli, n'est pas sans gravité.

— La Cour s'installera aux Tuileries, à la fin de cette semaine.

— M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, continue à donner deux fois par semaine, ses leçons religieuses au Prince Impérial. L'Impératrice y assiste régulièrement et souvent l'Empereur y fait acte d'apparition.

UNE TENTATIVE DES FÉNIANS.

On nous écrit de Londres, le 14 décembre : L'horreur et la colère du peuple sont quelchoses d'indescriptible. Les féniens ont tenté hier de délivrer Burke, un des leurs qui était prisonnier, en faisant sauter la prison de Clerkenwell. Environ 60 personnes parmi lesquelles se trouvent des femmes et des enfants, sont au nombre des victimes. On parle déjà de 8 morts.

La prison de Clerkenwell est située au milieu d'un quartier dont la population est très dense et composée d'éléments pauvres. C'est même un des points de Londres où la population est la plus compacte, car il est situé à un mille environ au nord de Saint-Paul. La prison qui sert de lieu de détention pour les prisonniers qui attendent leur jugement, est un grand et fort bâtiment qui vient d'être reconstruit en partie. On permet aux prisonniers de prendre de l'exercice dans une cour défendue par des murailles élevées et massives. Comme on avait vu des personnages suspects errer autour de la prison, on avait transporté hier la récréation dans une cour intérieure, autrement le nombre des victimes aurait été bien plus considérable. Vers 4 heures moins 7 minutes de l'après-midi, un baril de poudre a été déposé contre le mur extérieur, où l'on y a mis le feu au moyen d'une fusée. L'explosion a été terrible. Soixante pieds de mur se sont écroulés. Les maisons voisines ont été ébranlées et trois d'entre elles ont sauté. La scène était horrible à voir. Il n'y a pas eu moins de 43 personnes, hommes, femmes et enfants, qui ont été transportés à l'hôpital.

La police a fait plusieurs arrestations et l'on espère venir à bout de trouver les coupables. Il paraîtrait qu'une femme aurait été employée dans l'exécution de ce projet diabolique.

Il est difficile de contenir le peuple. On demande sans cesse à grands cris une vengeance immédiate. Cette fois-ci les Féniens ont fait non seulement un crime, mais encore une faute. Les victimes de leur tentative se trouvent parmi les familles des classes ouvrières. On doit craindre que cela n'amène des représailles de race à race. Qu'il se produise encore quelque nouvel acte de violence, et il n'y aura plus un seul irlandais qui soit en sûreté à Londres.

Les autorités se consultent sur les moyens d'avis et l'on prend de nombreuses mesures de précaution. On a offert de grandes récompenses pour la découverte des auteurs de cet

odieux attentat. Il ne sera plus désormais question de clémence. Les journaux féniens vont être supprimés et le féniisme va être désormais traité comme crime de haute trahison et de rébellion.

On organise des souscriptions pour les victimes.

On dit que l'archevêque Manning a fait à ce sujet une lettre pastorale qui sera lue demain dans les églises Catholiques.

Le télégraphe nous apprend que la nouvelle de cette criminelle tentative a produit une vive émotion à Dublin.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Bulletin Agricole**

Ainsi que nous le faisons pressentir, il y a huit jours, la hausse a dominé pendant la semaine qui finit, mais elle paraît s'être arrêtée par suite d'un meilleur approvisionnement des marchés des départements, de sorte que les avis des ventes qui se sont effectuées hier samedi, sur différentes places accusent, en général, un mouvement rétrograde. Il y a lieu de penser que la baisse continuera jusqu'après les fêtes de Noël, époque de forts paiements pour les fermiers.

Les arrivages sont moins abondants à Marseille, attendu les vents contraires qui règnent dans les parages du Levant. Quant aux ports de notre littoral de l'océan, s'ils ne reçoivent, en ce moment, que peu de cargaisons en blés exotiques, l'Angleterre ne leur demande rien. Elle voit affluer sur ses côtes les grains qu'en temps opportun ses négociants ont achetés dans les pays baltiques, dans les entrepôts d'Odessa et de la mer d'Azof. On en serions-nous, si Londres et Liverpool étaient venus faire concurrence à nos meuniers sur notre marché national ?

Les farines sont calmes à la halle de Paris, il y a des offres sur toutes les époques et peu d'acheteurs. Le disponible se traite de 88 à 93 fr. le sac de 139 kil. Le livrable, en janvier et février, fait nominalement 91 fr. 75; quatre mois de janvier 91 fr. 25.

Mercredi dernier, à la halle de Paris, les blés étaient tenus, selon qualité, de 47 fr. à 52 fr., soit en hausse de 50 c. à 1 fr. par sac de 120 kil. Le seigle est toujours rare de 32 50 à 32 75 les 110 kil.; orges, un peu plus offertes de 22 à 28 fr. 25 les 160 kil.; avoines, selon qualité, de 23 à 26 75.

En spiritueux, les transactions sont un peu plus actives; 3/6 de betterave 64 fr. l'hectolitre, Languedoc, 91 à 92 fr. Les arrivages en vins à Bercy et à l'Entrepôt ont de l'importance, en ce moment; les marchands ont beaucoup acheté, surtout en Basse-Bourgogne. Cours bien tenus.

Le marché aux huiles de Colza reste languissant, les cours varient de 94 à 95 fr. les 100 kil.

Peu d'animation sur le marché aux sucres; On cote le brut indigène 57 fr. (les 100 k.); raffinés de 125 à 126 fr.

Les marchés de la Villette et de Poissy continuent à être largement approvisionnés; néanmoins, les cours demeurent avantageux pour les éleveurs.

Les 1<sup>er</sup> et 2 février 1868 aura lieu, à Nevers, le concours général d'animaux gras, organisé par la société d'agriculture de la Nièvre. Il offrira un intérêt exceptionnel, en égard aux qualités justement vantées, dont la race nivernaise est depuis longtemps en possession, et que les éleveurs et les engraisseurs du Morvan et du Charolais s'attachent encore, avec tant de succès à développer de plus en plus.

Pour extrait : A. Laytou.

**Chronique locale.**

**CALENDRIER DU LOT.**

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
22	Diman	s Fabien.	
23	Lundi.	se Victoire.	L'hôpital-St-Jean-St-Germain
24	Mard.	se Emilienne.	Lalbenque, Martel.
25	Mercr.	Nativité de n.s.	

☉ P. Q.	le 4, à 10 h. 30 m. du matin.
☽ P. L.	le 11, à 0 h. 19 m. du soir.
☉ D. Q.	le 18, à 3 h. 44 m. du matin.
☽ N. L.	le 25, à 11 h. 48 m. du soir.

Par décret impérial du 20 novembre 1867, la municipalité de Sonillac a été reconstituée de la manière suivante :

Maire : M. Faurié (Joseph-Noël), en remplacement de M. Doussot, démissionnaire;

Adjoints : MM. Martine (Firmin); Pemezac (Louis), en remplacement de MM. Magne et Valat, démissionnaires.

**Conseil Général.**

**Suite de la Séance du 29 août 1867.**

**Rapport sur la situation du service vicinal.** — Un membre donne connaissance au Conseil du rapport de M. l'Agent-voyer en chef sur la situation du service vicinal, au 1<sup>er</sup> juillet, 1867. Après cette communication qui est accueillie avec intérêt, le Conseil croit devoir renouveler à ce chef de service le témoignage de sa satisfaction, pour le zèle, l'activité et l'intelligence qu'il apporte dans la direction des importants travaux qui lui sont confiés.

A cette occasion, le même membre croit devoir appeler l'attention du Conseil sur la situation de la vicinalité dans le département, sur ce qu'ont coûté les divers réseaux des chemins de toutes les catégories, et sur les dépenses que le département a encore à faire pour arriver à leur complète exécution.

**Chemins vicinaux de grande communication.** — La longueur totale de ce réseau est de 994 k. 500; il est tout entier à l'état complet d'entretien. Pour atteindre ce résultat, il a été dépensé, en y comprenant 685,425 f. affectés à la dette vicinale, au traitement du personnel et aux dépenses imprévues, 10,947,595 fr. Il reste à dépenser environ 50,000 fr. pour des traverses, qu'il est urgent d'améliorer.

**Chemins d'intérêt commun.** — La longueur du réseau, tel que le classement en existait au 31 décembre 1866, est de 1,231 k. 8; il en reste à l'état naturel 568; il en a été ouvert 162 k., 501 k. sont à l'état d'entretien. Il a été dépensé pour cela, y compris la somme affectée au traitement du personnel et aux dépenses imprévues et qui s'élève à 610,669 fr., une somme de 3,312,512 francs; il y a donc à présumer que le département aura à dépenser une somme au moins égale pour arriver à leur entier achèvement.

**Chemins vicinaux ordinaires.** — La longueur totale du réseau classé est de 2,806 k., 866 k. sont encore à l'état naturel; il a été ouvert 620 k. Il n'y a à l'état d'entretien que 439 k.; pour cela le département a dépensé 1,757,881 fr. On ne peut fixer, même par évaluation, ce que le département aura à dépenser pour la mise en état des chemins de cette dernière catégorie.

**St-Simon.** — Classement d'un chemin d'intérêt commun. La commune de St-Simon a demandé le classement d'un chemin d'intérêt commun allant de St-Simon à la gare d'Assier et qui traverse cette commune, celles de Sonac et Thémimettes. Un membre de la 3<sup>e</sup> commission fait observer que ce chemin aurait l'avantage de faire communiquer entre elles plusieurs communes et de leur faciliter les moyens d'arriver à la gare du chemin de fer d'Orléans, établie à Assier; qu'il avait, par conséquent, un caractère d'utilité incontestable, et qu'il y avait lieu de le classer au nombre des chemins d'intérêt commun, et qu'il en faisait la proposition au Conseil général, proposition qui est adoptée.

**Classement de plusieurs chemins d'intérêt commun.** — Sur le rapport du même membre, le Conseil général classe au nombre des chemins vicinaux d'intérêt commun, 1<sup>o</sup> le chemin sollicité par la commune d'Autoire, de Mayrinbac et Prudhamat, qui est destiné à desservir les communes de Prudhamat, Loubressac, Autoire et Mayrinbac, et qui se trouve dans les conditions voulues par la loi pour être rangé dans cette catégorie;

2<sup>o</sup> Le chemin destiné à relier les lignes de grande communication, nos 43 et 45, qui, d'après les renseignements se trouvant au dossier, a un caractère suffisant d'utilité pour être mis au rang des chemins vicinaux d'intérêt commun;

3<sup>o</sup> Le chemin de Lacapelle-Marival à Cajarc; ce chemin desservira les communes de Bédour, Bousac, Cambes, Reyrevignes et Issepts, leur facilitera les moyens d'arriver à la gare de Pournel, qui est la plus voisine de ces localités, et aura encore l'avantage de mettre en communication deux chefs-lieux de canton assez importants;

4<sup>o</sup> Le chemin de Ventailac à Lapenche. Cette ligne qui a l'avantage de relier les communes de Fontanes, Mondoumerc et Belfort avec Cahors et Caussade, a un caractère d'intérêt général incontestable qui justifie son classement au nombre des chemins d'intérêt commun.

A l'occasion du classement de ces chemins, M. le Rapporteur dit que, bien que l'art. 1<sup>er</sup> de la loi de 1866 charge les Conseils généraux de désigner les communes qui doivent concourir à leur construction et à leur entretien, la commission n'a pas cru devoir proposer de faire actuellement cette désignation, le Conseil ne pouvant être bien fixé sur les communes ayant intérêt à leur établissement que lorsque un plan régulier en aurait été fait.

**Cadastre.** — Vœu pour le renouvellement des opérations. — Les premières opérations cadastrales ont été faites en 1810 dans le département du Lot. Depuis cette époque, la configuration du terrain a changé d'aspect; des terrains alors en friche ont été mis en culture, et la proportionnalité des tarifs d'évaluation a été sensiblement altérée. Le besoin de renouveler ces opérations se fait vivement sentir et ce renouvellement est depuis longtemps sollicité. Dans ces circonstances, le Conseil général émet le vœu qu'il soit procédé à une révision du cadastre, suivant le mode indiqué par le président et sénateur Bonjean, dans le discours qu'il a prononcé au Sénat, le 6 avril 1866.

**Contribution personnelle et mobilière.** — Vœux relatifs à une nouvelle péréquation. — Il émet aussi le vœu qu'il soit procédé à une péréquation entre tous les départements pour le répartition de la contribution personnelle et mobilière.

**Budget.** — Sous-chapitres 4 et 20. — Conformément à la proposition qui en est faite par la commission des travaux publics, le Conseil général alloue la somme de 181,563 fr. 84 c. destinée à pourvoir à toutes les dépenses que pourra exiger l'entretien des routes départementales. Cette somme sera inscrite au sous-chapitre 4 et au sous-chapitre 20.

**Routes départementales.** — Rapport de M. l'Ingénieur en chef. — M. le Rapporteur dit que la commission, après avoir pris connaissance du rapport de M. l'Ingénieur en chef sur quelques grosses réparations à exécuter sur certaines routes départementales a pensé qu'en ce qui concerne la rectification du tournant de Merlançon, sur la route n<sup>o</sup> 7, il y aurait lieu à faire de nouvelles études qui réduiraient considérablement la dépense pour exécuter cette rectification, rectification qui serait d'autant plus à désirer que cette route a perdu beaucoup de son importance, soit par l'établissement du chemin de grande communication, n<sup>o</sup> 33, dont l'exécution va être terminée

soit par l'ouverture du chemin de fer de Rodez à Montauban. Il ajoute que la commission a appelé l'attention de M. l'Ingénieur sur les meilleurs moyens qu'il y aurait à prendre pour que la jonction du chemin de grande communication, n<sup>o</sup> 33, avec la route n<sup>o</sup> 7, s'opérât dans de bonnes conditions; que ce fonctionnaire, appelé dans son sein, a promis de faire de nouvelles études sur la rectification du tournant de Merlançon et de s'entendre avec M. l'Agent-voyer en chef pour raccorder la route n<sup>o</sup> 7 avec le chemin n<sup>o</sup> 33.

Le même rapporteur expose encore que dans son projet de budget pour 1868, l'ingénieur en chef demandait qu'il lui fût alloué une somme de 10,000 fr. pour l'amélioration de certaines traverses sur les routes départementales; que l'allocation de cette somme a paru utile à la commission, et qu'elle aurait été disposée à proposer de l'inscrire au budget si les ressources du département l'avaient permis; qu'elle ne peut cette année qu'exprimer le désir qu'elle soit portée, si cela est possible au budget de 1869, à la condition qu'il en sera rendu compte et que si elle n'est pas en entier employée, ce qui sera disponible à la fin de l'exercice sera reporté sur l'exercice suivant. Les communes qui feraient des sacrifices pour les traverses auxquelles elles sont intéressées, auraient toutes le droit de participer à cette subvention dans les proportions qui seront fixées par le Conseil général.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil général donne son adhésion aux propositions de la commission des travaux publics.

**Compte d'emploi des ressources municipales pour les chemins vicinaux.** — Conformément aux dispositions de l'art. 5, § 2, de la loi du 18 juillet 1866, M. le Préfet soumet au Conseil le compte-rendu de l'emploi des ressources municipales pour les chemins vicinaux, tant en argent qu'en nature. Cette communication ne donne lieu à aucune observation.

**Services financiers.** — Situation. — Il est donné connaissance au Conseil des rapports adressés à M. le Préfet, par les directeurs des services financiers du département. Il résulte de l'ensemble de ces documents que la situation en est satisfaisante, et que la facilité avec laquelle s'opère le recouvrement des impôts témoigne de l'accroissement du bien-être et de la prospérité du pays.

La séance est levée.

(La suite au prochain numéro.)

Les tableaux de recensement de la classe de 1867, seront publiés et affichés dans toutes les communes du département, les dimanches 12 et 19 janvier prochain, et le tirage au sort aura lieu comme d'habitude, en lévrier ou en mars 1868.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.**

Un concours général pour l'admission au surnumérariat des Contributions Indirectes sera ouvert dans toute la France le Jeudi, 16 Janvier 1868.

La commission d'examen, en ce qui concerne le département du Lot, se réunira ledit jour dans les bureaux de la Direction, situés à Cahors, boulevard Nord.

Les candidats qui auraient l'intention de subir les épreuves et qui n'ont encore fait aucune démarche à ce sujet, sont invités à se présenter sans le moindre retard dans les sus-dits bureaux pour se faire inscrire. Ils devront, au préalable, obtenir l'agrément de M. le Préfet.

**CHEMINS DE FER TRANSPORT DES DENRÉES.**

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure un tarif spécial pour le transport des blés grains, riz, maïs, farines et légumes farineux.

Le tarif (temporaire) fixe le prix de transport, sur toutes les sections du réseau d'une station quelconque à une station, à 7 centimes par tonne et par kilomètre, plus 1 fr. 50 par 1000 kilog. pour frais de chargement et de gare.

Le présent tarif ne fait point obstacle à l'application des tarifs spéciaux comportant des prix plus réduits, lesquels continueront à être appliqués toutes les fois que les expéditeurs en feront la demande.

**Société Orphéonique de Cahors.**

L'assemblée générale annuelle des membres de la société Orphéonique a eu lieu Dimanche dernier, 45 décembre, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

MM. A. Calmels, président; Brugé, secrétaire, Gombault, trésorier; Foissac, orphéoniste chef, membres du Conseil d'administration présents, et M. Fenouillet directeur des études formaient le bureau.

M. le Président de la société a donné lecture du compte moral présenté au sujet de la 6<sup>e</sup> année d'existence de l'association, commencée le 4<sup>er</sup> nov. 1866 et close le 31 octobre dernier. Il résulte de ce document que le nombre des Patrons, qui était de 186 l'année précédente, s'est élevé dans le courant de l'année expirée au chiffre de 226. Le nombre des inscriptions de membres actifs s'est élevé à 22, depuis le concours de Paris seulement. Ce nombre est plus que suffisant pour pourvoir aux vacances. « Voilà des chiffres qui parlent assez, a dit le Président: ils assurent une augmentation de ressources, un recrutement du personnel: deux conditions essentielles pour la prospérité de l'association. »

Les recettes de l'année, formées de la cotisation des membres Patrons et des associés libres, de celle des orphéonistes, du produit des Concerts, amendes, etc. se sont élevées au chiffre de 3,223 fr. 49 c. — Les dépenses de l'exercice, y compris les frais extraordinaires occasionnés par le voyage et le séjour de l'Orphéon à Paris à l'occasion du Concours universel, etc... se sont élevées à une somme de 3,439 fr. 94 c. excédant un reste : 83 fr. 25 c.

Les comptes financiers sont approuvés; et les prévisions de recettes et de dépenses présentées par le trésorier sur les bases du budget adopté par le Conseil d'administration, sont acceptées.

M. le Président fait à l'assemblée une communication relative à une circulaire, adressée aux sociétés Orphéoniques de France par un comité de patronage des Orphéons séant à Paris, et ayant trait à la création d'une société anonyme d'assurance sur la vie humaine et contre tous accidents, exclusivement établie au profit des sociétés Orphéoniques. — Ce projet est accueilli avec faveur quant au principe; il sera soumis au Conseil d'administration, juge de l'opportunité.

Il est procédé selon les prescriptions de l'art. 37 des statuts, à l'élection ou à la confirmation dans leurs fonctions des quatre membres électifs du Conseil d'administration. MM. Pilat, d'Angé d'Orsay, Besse, Charles Bénéch, ayant obtenu l'unanimité des suffrages des personnes présentes, ont été proclamés membres du Conseil d'administration pour l'année courante.

MM. les orphéonistes ont été ajournés en particulier au dimanche suivant, à l'effet de procéder à la réélection de l'orphéoniste-chef et du porte-étendard.

La séance est levée.

**THÉÂTRE DE CAHORS.**

Jeudi 19 décembre. — *Par Droit de Conquête*, comédie en 3 actes. — *Le Bourreau des Crânes*, comédie en 3 actes.

On nous écrit de St-Céré :

Le 16 du courant, vers une heure du matin, un incendie s'est déclaré à St-Céré, faubourg de Lascabanes, dans une petite grange appartenant à la veuve Jammès, aubergiste. Les flammes ont tout dévoré malgré les prompts secours apportés par la compagnie des sapeurs-pompiers et la population. Les maisons voisines ont pu heureusement être préservées. Les pertes s'élèvent à 200 francs environ. L'immeuble était assuré. La malveillance est étrangère à ce sinistre.

**TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.**

Audience du 13 décembre 1867.

- 4 charretiers condamnés à 6 fr. d'amende, pour défaut d'éclairage à leurs charrettes.
- 1 charretier condamné à 6 fr. pour défaut de guides.
- 2 jeunes gens à 11 fr. pour bruit et tapage injurieux.
- 2 aubergistes ou logeurs en garni à 1 fr., pour défaut d'inscription.
- 3 femmes à 1 fr., pour jet d'eau par la fenêtre.
- 2 habitants à 1 fr., pour défaut de balayage.
- 2 débitants à 3 fr., pour fermeture tardive de leurs établissements.
- 1 Femme à 6 fr., pour avoir enlevé des truffes dans un bois d'autrui.
- 8 Individus à 11 fr., pour bruit et tapage injurieux.
- 1 Femme à 11 fr., et un jour de prison, même motif, (récidive).

**JURISPRUDENCE.**

**CHEMINS DE FER. — TRANSPORT D'ANIMAUX. RESPONSABILITÉ.**

Celui qui expédie des animaux par le chemin de fer, et qui, par économie, excède les quantités réglementaires prescrites pour chaque wagon, n'a aucun droit contre la Compagnie, si un ou plusieurs de ces animaux sont asphyxiés pendant le voyage.

Il résulte de l'art. 50 du cahier des charges, que les animaux, denrées et marchandises à petite vitesse, confiés à une compagnie de chemin de fer, doivent être expédiés dans le jour qui suit, celui de la remise, transportés à raison de 125 kilomètres par 24 heures émis à la disposition des destinataires dans le jour qui suit l'arrivée en gare.

Mais une compagnie de Chemin de fer peut elle n'expédier des animaux que le lendemain, au lieu du lendemain, du jour où elle les a reçus, si, malgré ce retard, les animaux arrivent à destination et sont livrés aux destinataires dans le délai total ?

Oui, d'après un arrêt de la cour de cassation.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.**

*Naissances.*

- Décemb.
- 14 Chabaud (Hélène-Marie), cours Fénélon.
- 17 Rigal (Adelaide), à Cavanès.

*Mariages.*

- 15 Lestany-Saint-Mary (Louis-Jean-Baptiste), et Chambard (Elisabeth-Serophine).

*Décès.*

- 16 Sauret (François), cultivateur, 74 ans, au port Bullier.
- 16 Souex (Pierre), terrassier, 60 ans, hospice.
- 16 Frésal (Marie), domestique, 72 ans, rue Valentré.
- 17 Rescoussié (Guillaume), 4 jours, rue Mascoutou.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

**Rhumes, Grippe, Irritations.**

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SINOP et de la PATE DE NAFÉ DE DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BA RUEL et COTTEBEAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans les pharmacies.

**Vinaigre de toilette COSMACETI.** supérieur par son parfum et ses propriétés *lénitives et rafraichissantes.* — Dépôts chez les Parfumeurs.

Nous croyons devoir recommander tout particulièrement à nos lecteurs, comme livres d'é-trennes : le remarquable ouvrage de M. Louis FIGUIER, *les Merveilles de la Science ou Description populaire des Inventions modernes*, illustré de 760 gravures représentant des scènes historiques, appareils de science ou portraits d'inventeurs. 2 forts volumes grand in 8°. Prix de chaque volume, broché, 10 francs.

*Les Nouveaux Contes Bleus*, par M. EDOUARD LABOULAYE, de l'Institut. Un magnifique volume in 8° raisin, imprimé sur papier vélin glacé, illustré de 120 gravures dessinées par YAN D'AR-GENT et d'un très-beau portrait sur acier. Prix, broché, 8 francs. FURNE, JOUVET ET C<sup>ie</sup>, éditeurs, 45, rue St-André-des-Arts, à Paris.

**les ÉTRENNES à la MÉNAGÈRE.**

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

Un présent utile et gracieux est parfois plus agréable que celui qui est élégant mais éphé-mère.

Que d'objets à choisir dans ces rayons variés où la MÉNAGÈRE prodigue : cristaux, porce-laines, lampes, suspensions, orfèvrerie, coutel-lerie, pendules, petits meubles, tapis, garnitures

de foyer, petits bronzes, à côté de mille objets de ménage, chauffage, literie et autres de pre-mière nécessité.

L'expédition des marchandises en France et à l'étranger a lieu même sur simple lettre.

Faire connaître les ressources de ce vaste éta-bblissement, c'est rendre service.

ENTRÉE LIBRE. — PRIX FIXE.

**BACCALURÉATS ET ÉCOLES DU GOUVERNEMENT.**

L'institution Roger Momenheim, 2, rue des Postes, Paris, vient de présenter 36 élèves aux ex. des baccalauréats ; 23 ont été reçus. Ce sont : p<sup>r</sup> les lettres, MM. Cadeau, Corti, Flamant, Fournier, Grouzelle, Lacombe, Lainé, Lamothe, Papin, Toutain, N... ; Worms ; p<sup>r</sup> les sciences, MM. Bouillon, Deshaies, Fortuner, Gilbert, Guil-laumin, Hélot, Hurlin, Lajoux, Lebrun, Fous-sin, Roux.

Sur 122 candidats présentés depuis 2 ans, 90 ont été reçus ; — Aux écoles du gouvernement, 6 ont été admis sur 8 présentés l'année dernière, et dans cette dernière année, 3 ont été reçus sur 5 présentés.

Cours spécial de rhétorique et de philosophie en un an. — Cours complet et nombreuses interrogations pour St-Cyr et les autres écoles du gouvernement.

Tout détenteur de rente, d'actions ou d'obli-gations, a besoin d'être renseigné sur la cause et la portée des mouvements de bourse. Il faut,

en outre, qu'il soit au courant des incidents spéciaux intéressant les valeurs. Pour le prix modique de 8 fr. par an, le *Journal financier* fournit chaque dimanche à ses abonnés, dans un numéro de 16 pages, tous ces renseigne-ments, y compris les *listes officielles des ti-rages*. Il publie, en outre, une revue politique de la semaine et une revue commerciale et agri-cole. On s'abonne, en envoyant 8 fr. pour l'année (52 numéros), ou 4 fr. pour six mois (26 numéros), en mandat ou timbres poste à M. ROUSSET, rédacteur en chef du *Journal fi-nancier*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

**MONOGRAPHIE DES HÉMORRHOÏDES**

du docteur Le bel André, 14, rue de l'Echi-quier, Paris ; in-12, prix, 4 fr. Cette méthode, d'une efficacité remarquable, calme en 24-heures. Guérison rapide sans danger de réper-cution ; le traitement, après expériences pu-bliques dans les hôpitaux, a été autorisé par décision du conseil médical de l'Empire de toutes les Russies. — Consultations, affranchir.

**Mal de Dents** Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LA-HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Ca-hors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

**LE PETIT COURRIER DES TRIBUNAUX**

SEUL JOURNAL DE CETTE SPÉCIALITÉ donnant les débats des affaires correctionnelles et criminelles **DANS LEUR ACTUALITÉ PARAISSANT TOUS LES JOURS** et ne coûtant que 5 centimes le numéro

Prix de l'abonnement : { trois mois 6 fr. six mois 11 fr. un an 22 fr.

29, rue du Foubourg-Polssonnière, Paris.

**Annonces Judiciaires.**

**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.**

Etude de M<sup>e</sup> SÉGUY, avoué à Figeac.

Par exploit de Berthoumieux huissier, Mathilde Lagarrigue, a formé contre Jean Lalo, son mari, une demande en séparation de biens.

même étude.

Par exploit de Cavarrot huissier, en date du 7 dé-cembre courant, Jeanne Saignes, a porté devant le tribunal civil de Figeac, une demande en séparation de biens, contre son mari Louis Costes.

même étude.

Un jugement du tribunal civil de Figeac, en date du 6 décembre courant, a prononcé la séparation de biens, entre Marie Parayre, et Sébastien Péligray, son mari.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 12 décembre.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

Ordo,  
Calendrier,  
Annuaire du Lot,  
Agenda de Cabinet  
et de Poche,  
Tous les Almanachs  
Illustrés  
pour l'année  
1868.

**Librairie Illustrée. — Etrennes 1868.**

DE J. - U. CALMETTE A CAHORS.

Belle et complète collection de livres pour l'amusement et l'instruction de l'Enfance, l'Adolescence, la Jeunesse, — Illustrés par nos célébrités artistiques, reliures splendides, cartonnages élégants. Depuis les prix moindres jusqu'aux plus élevés — Envois dans le département. Indiquer l'âge, le sexe et la valeur à peu-près.

**Grandes Photographies de la Maison Goupil, à Paris.**

Portrait de Mgr GRIMARDIAS. — Coûtant : 75 c., 1 fr., 3 et 5 francs.  
Portrait Carte de l'Abbé LAYRAC, 1 franc.

Reliures de luxe,  
Religion,  
Piété,  
Livres d'Office  
et  
de Prières,  
Christ en Ivoire,  
Almanach  
à effeuiller.

**AVIS. — M. MONSOU, filateur à Cahors, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Draps et Nouveautés pour la saison d'hiver. Ces Marchandises provenant de la fabrication de M. TRU-BERT, son gendre, manufacturier, à Louviers (Eure), seront livrées au prix de fabrique.**

**Les Magasins sont situés près le pont Louis-Philippe.**

**POSTE AUX CHEVAUX**

M. ANDRAE,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

**AVIS**

Le Sieur BRUNO, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie.

Qui a habité longtemps les départements du Gers de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé du tracé des Jardins, de la taille et de la direc-tion des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville et du département lui ont donné la direction de leurs plantations

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Ponts, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pinçement, en un mot à tous les ouvrages qui comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur dis-position et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.

MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Bras-serie, Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Conifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.

Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pé-pinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations.

Il a des Pruniers robe de sergent, en deux variétés, greffes sur prunier mi-robolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à ja gomme. — Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE**

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

**DE CAHORS A ASSIER.**

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

**A VENDRE D'OCCASION DEUX PETITES VOITURES**

A QUATRE ROUES

Sont une essieu à patente, et son harnais, une paire harnais de timons, harniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois ; un Bréake neuf, arnaïs fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

**A VENDRE**

**L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL**

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

**QUESTION DU POT-AU-FEU**

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FEUCLE et de CHICORÉE pour les Boules d'O-gnons.

**LES PASTILLES-ROZIERE**

pour le pot-au-feu sont les seules faites avec l'extract d'Ognon brûlé et les seules récompensées d'une mé-daille A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pas-tilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signa-ture Rozière et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

**AVIS AUX FEMMESECONOMES**

La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

**AVIS IMPORTANT.**

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est en-vveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

**POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES** du docteur PATERSON

de New-York (Etats-Unis, toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, diges-tions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plu-sieurs langues. — Exiger la signature de FEYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOGGARA ; Londres, ph. WILCOX et C<sup>ie</sup>, Oxford street, 336, Paris, ph., rue Réaumur, 43 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

**LE TEMPS**

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEETZNER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

1868

**CALENDRIER**

DU DÉPARTEMENT

**DU LOT**

ÉDITÉ PAR A. LAYTOU.



EN VENTE PROCHAINEMENT,

A CAHORS,

DANS LES LIBRAIRIES :

CALMETTE, CRAYSSAC,

BOURION, GODINAUD,

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE MALADIE

**UN ÉTUDE D'AVOÜÉ**

Près le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.